

Bulletin d'information municipal



Sommaire

3 Le Mot du Maire

Actions de la municipalité

- 4 Bâtiment
- 5 Urbanisme
- 6 Le Budget

Informations diverses

7 Les rythmes scolaires - label villes et villages fleuris

Vie locale

- 8 Tarot Challenge Sud le Club de l'amitié
- 9 ACCA Comité des Fêtes
- 10 ASCC
- 11 ASL
- 12 COSM du Lary
- 13-15 Association Saintonge Boisée Vivante

Culture et loisirs

- 16 Musée
- 17-19 Ecole
- 20-21 Bibliothèque
- 22-23 Spectacles
- 24-27 Du chemin de Charlemagne à la LGV
- 28 C'est la saison des Iris...
- 29 Cuisiner zéro déchets

Vie pratique

- 30 Etat civil
- 31 Informations utiles



 ${\sf Directeur} \; {\sf de} \; {\sf publication} : {\sf Guy} \; {\sf PASQUET}$

Rédacteur en chef : Dominique MAUREL

 ${\bf Mise\ en\ page: Adeline\ MIMAUD}$

Impression: Imprimerie ROBERT

N° dépôt légal : 962



Le Mot du Maire

Chères Cléracaises, Chers Cléracais,

Dans ce dernier numéro de votre bulletin communal, vous allez prendre connaissance des diverses informations municipales du 1^{er} semestre 2018, et également les projets que nous envisageons dans les prochains mois.

Un des dossiers importants pour notre territoire, sur lequel notre équipe restera fortement mobilisée, est celui concernant le non respect par SUEZ RV (Sotrival) de ses engagements pris lors de la demande d'autorisation d'extension de son centre d'enfouissement, associée à la promesse de certaines valorisations (projet « Ecopôle de Haute Saintonge »)



Si le centre d'enfouissement, également centre de profit !!!, est opérationnel depuis Janvier 2016, les autres valorisations sont absentes et mieux, le centre de Tri actuel qui devait être mis aux normes cesse son activité.

Dans ce contexte, la Commune de CLERAC entend exprimer son profond mécontentement et sa totale perte de confiance envers ce prestataire, en raison de la rupture unilatérale des engagements qu'il avait pourtant développés et qui sont repris en intégralité dans l'arrêté préfectoral n° 14-2458 du 06 Octobre 2014.

La Collectivité s'est entourée des services d'un avocat spécialisé en droit public, lui apportant l'aide juridique indispensable ainsi que les conseils pour d'éventuelles actions.

Monsieur le Maire dans une lettre recommandée au Président de SUEZ RV Sud Ouest, datée du 05 Juin 2018, indique que SOTRIVAL par sa décision de fermeture du centre de Tri , viole les dispositions de l'arrêté préfectoral d'autorisation « Ecopôle » et contrevient également gravement aux objectifs et disposition du Plan Départemental de Prévention et de gestion des déchets non dangereux de Charente Maritime (encore valide : le plan région n'étant pas en place). En conséquence dans ce courrier il est demandé, par le Maire de CLERAC, de lui faire parvenir officiellement, sous forme écrite, dans un délai de 1 mois, les réponses aux différentes interrogations que sa collectivité se pose.

A défaut, la Commune de CLERAC se réserve le droit d'engager, sous différentes formes médiatiques et juridiques, des actions aux fins de faire respecter les termes de l'arrêté préfectoral n° 14.2458 du 06 octobre 2014.

Dans l'immédiat, nous restons attentifs aux diverses solutions proposées par SUEZ pour le reclassement de son personnel suite à sa décision de fermeture du Centre de Tri. Une réunion organisée par Madame le Sous Préfet de JONZAC, comme prévu lors de la Commission de suivi de site le 26.04.2018, et suite aux débats sur le sujet, aura lieu le 06.06.2018 à la Sous Préfecture. Elle réunira les représentants de l'entreprise, des salariés, des élus et des différents partenaires de l'emploi, afin d'examiner la situation des employés qui n'auraient pu bénéficier d'un reclassement au sein de leur structure.

Bien cordialement à tous.

Le Maire, Guy PASQUET

Longère



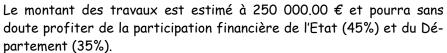
Les travaux se sont déroulés sur 2016 et 2017, pour permettre les aménagements des différents ouvrages. Aujourd'hui, le logement est terminé et les nouveaux locataires sont installé. La suite des différents travaux se poursuit afin de réaliser l'agence Postale et la Bibliothèque, la fin des travaux de cet ensemble est prévue pour fin Juillet. Ce bâtiment va retrouver une nouvelle vie. Le cabinet d'architecture So'Light de Chevanceaux supervise les travaux.

Le montant des travaux (hors architecte) 438 057,21€ HT soit 525 668,65€ TTC. La commune va bénéficier de subventions diverses auprès de différents organismes : la Fondation LISEA (suite au passage de la Ligne Grande Vitesse), l'Etat, la Région Poitou-Charentes, le Département.

L'autofinancement restera d'environ 50%.

Mairie

La municipalité à décidé d'engager une consultation pour la réhabilitation partielle et la mise aux normes de la Mairie. Nous allons récupérer les locaux de l'ancienne Bibliothèque. Ces travaux consistent à réaliser l'aménagement intérieur : mise aux normes personnes à mobilité réduite, réorganisation de l'espace accueil et des bureaux, création d'une salle de conseil au rez-de-chaussée. Ce projet permettra d'avoir des locaux plus fonctionnels.







Cimetière

Des travaux de consolidation du mur en moellons et la rénovation du mur en agglo sont nécessaires. Les consultations auprès des différentes entreprises sont en cours. Ces travaux sont programmés pour l'été 2018.

Maison du lotissement

La municipalité à décidé de construire deux maisons au lotissement de la Rente afin d'accueillir de nouvelles familles et perdurer son patrimoine locatif. Le cabinet d'architecture Sol'Light de Chevanceaux a été retenu pour la réalisation de ce projet.

Le montant prévisionnel des dépenses de ce projet est de 320 000.00 € HT. Il pourra bénéficier d'une subvention par le biais du fonds de solidarité territoriale (environ 30 %)



Lotissement la Rente

Le Lotissement de la Rente est terminé. La municipalité a mis en place la pose de panneaux publicitaires afin de permettre la vente des terrains. Aujourd'hui 5 maisons sont habitées. A ce jour, 10 autres lots sont vendus pour des constructions dans les prochains mois. Nous avons terminé l'aménagement paysager sur tout l'espace bas du lotissement avec la réalisation d'une artère piétonnière, qui permet de relier le centre bourg au lotissement. La nouvelle voirie définitive, ainsi que

l'éclairage sont terminés. Les plantations de différentes espèces d'arbres ont été réalisées cet hiver. Ce lotissement comprend 30 lots et permettra d'accueil-lir de nouvelles familles au sein de la commune. La superficie de chaque terrain varie entre 500 m2 à 1200 m2 le prix de vente des parcelles a été fixé à 21€ le m² viabilisé. Pour tout complément d'information, prendre contact avec la Mairie 05 46 04 13 12.

Il est également prévu une extension du réseau de l'éclairage public sur la route du stade. Les travaux s'élèvent à 953 639,20€ HT et feront l'objet d'une participation financière de Réseau de Transport d'Electricité, par le biais du Projet D'accompagnement Projet (32%), et de l'Etat par le biais du fonds de Solidarité Territorial (24,30%).



Terrain viabilisé à vendre 21 €/ m²



Place logements HLM

Les travaux des places de parking supplémentaires sont terminés. Le montant total est de 23 961. 98 \in TTC et se répartissent de la manière suivante : Entreprise Taphanel pour un montant de 13 112.40 \in TTC et le Syndicat de Cylindrage pour un montant de 10 849.58 \in TTC.

Ce projet bénéficie d'une subvention de 8 206.53 € soit 34,25%.

Rue des chênes

Des travaux dans la Rue des chênes sont prévus dans le courant de l'année. Ces derniers consistent en la réfection de la chaussée fortement dégradée avec implantation de trottoirs.

Le montant des travaux est estimé à 180 000.00 € HT.



Défense incendie à Fradon

Force est de constater que la défense incendie dans le village de Fradon n'est pas suffisante. Aussi, le conseil municipal a décidé l'installation d'une citerne enterrée de 60 m3 dans le carrefour principal à côté de l'abribus.

Le montant estimé de ces travaux est fixé à 23 000.00 € HT.

Le Budget

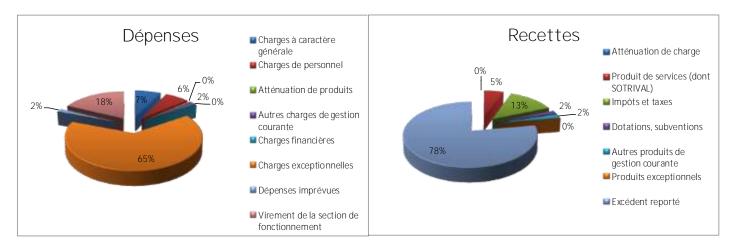
Le budget est un acte important dans la vie de la commune, il détermine les axes principaux de décisions. Le budget a été voté le 23 mars dernier. La commune a une santé financière très saine malgré les fortes diminutions des dotations de l'Etat. Par ailleurs, l'endettement communal est quasiment inexistant. Le conseil a décidé, comme les années précédentes, de



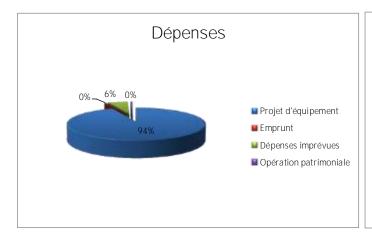
maintenir les taux communaux de 2017, toute augmentation de l'imposition ne pourra donc résulter d'augmentations autres telles les taux départementaux, régionaux ou intercommunaux et/ou d'augmentation de la base taxable.

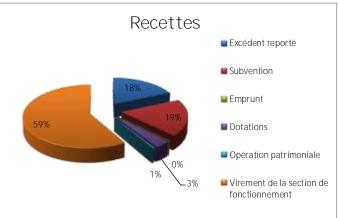
Le budget est obligatoirement voté en équilibre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Section de fonctionnement : 5 888 737.02 €



Section d'investissement : 1 784 400.00 €





La fiscalité

| Taxes | Taux (%) | Produit attendu |
|-----------------------|----------|-----------------|
| Habitation | 13.51 | 125 278.00 |
| Foncier bâti | 9.12 | 135 158.00 |
| Foncier non bâti | 38.42 | 16 674.00 |
| Contribution Foncière | 15.63 | 444 664.00 |

Les rythmes scolaires

L'année scolaire 2017/2018 se termine avec un bilan très positif. La participation des enfants aux ateliers représente 90 % des élèves présents au sein de l'école. Ces derniers semblent satisfaits des activités qui leur sont proposées : activités manuelles, sportives ou jeux.

Le gouvernement a donné la possibilité aux municipalités qui le souhaitent de passer à la semaine de quatre jours. Le retour à la semaine scolaire de 4 jours se dessine comme la tendance majeure.

Dans cette optique, une enquête a été réalisée afin de connaître la satisfaction sur ce service et son devenir pour la rentrée scolaire.

Les résultats ont fait apparaître des réponses contradictoires, à savoir qu'une grande majorité est satisfaite tout en souhaitant le passage à 4 jours.

Le conseil municipal a pris la décision de suivre le désidérata de la majorité des parents d'élève et a donc décidé le retour à la semaine à 4 jours à contre-cœur. Le conseil d'école, composé de parents d'élèves, d'instituteurs et d'élus, a validé le retour à 4 jours.

Pour la rentrée 2018/2019, les activités telles qu'elles existaient ne pourront donc pas perdurer. La municipalité cherche des alternatives. Dans cette optique, elle a organisé une réunion publique avec les parents d'élèves pour leur présenter plusieurs pistes et obtenir leur avis. Malheureusement peu de parents étaient présents.

Un autre moyen sera donc utilisé pour déterminer la solution la meilleure.





Label Villes et Villages Fleuris

La commune participe depuis plusieurs années au concours Départemental des Villages fleuris. Chaque année, elle se voit récompensée pour ses efforts : deuxième prix.

Cette année, la commune a décidé de concourir au concours National. Elle s'est vu offrir une fleur. Cette récompense permet de valoriser les efforts effectués depuis plusieurs années pour améliorer la qualité de vie des administrés. Au fil des ans, plusieurs travaux de réhabilitation de voirie, d'enfouissement ont permis de contribuer à ce résultat mais aussi par le biais du traitement des espaces verts tel l'utilisation réduite de produits toxiques, la tonte raisonnée, le fleurissement, l'arrosage des plantes...

L'équipe des agents techniques contribue largement à ce travail et ils en sont remerciés.





Tarot Sud Challenge

Après l'Assemblée Générale qui a eu lieu samedi 18 juin, le Tarot Challenge Sud Saintonge a pris des vacances qui se termineront le samedi 1er septembre, avec la journée tarot du Comité des Fêtes, dans le cadre de la fête locale.

Jusqu'à la fin de l'année, 2 autres concours auront lieu dans la salle des fêtes, les 22 et 29 décembre, dont celui du foot, avec 2 repas de fêtes entre les concours de l'après-midi et du soir.



Le calendrier complet des concours, de septembre à juin, qui a été élaboré lors de l'Assemblée Générale, peut être consulté sur le site du club : www.tcss-tarot.clubeo.com

Vous jouez au tarot à la maison ou entre amis, n'hésitez pas à venir nous rejoindre les samedis. Le meilleur accueil vous sera réservé. Pas besoin de payer une adhésion à l'association.

Pour un engagement de 13€, tous les participants des concours repartent avec un lot, et même une récompense supplémentaire à la 1ère dame classée.

La Présidente, Isabelle Duniaud, est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au 0695781422.

Le Club de l'amitié

Nous avons commencés l'année 2018 avec 5 nouveaux membres nous sommes très heureux de voir grandir notre club actuellement nous avons 48 adhérents. A chaque réunion nous nous retrouvons environ une trentaine de participants.

Le 28 mars nous avons terminé notre campagne d'hiver avec un repas proposé par le traiteur « Galilé » qui nous a régalé avec son potage de potiron, ses salades, son rsbif et sa poêlée de légumes. Le dessert et l'apéritif étaient offerts par les membres du bureau.



Nous terminerons le premier semestre avec un pique nique suivi d'une tombola le 13 juin.

Pour le 2 semestre nous préparons « Octobre Rose » avec confection de brassards et cœurs en prévision d'une randonnée. Le 12 septembre nous irons visiter le Musée de Clérac et comme tous les ans nous terminerons l'année avec un repas à l'auberge des Lacs Bleus.



ACCA

L'assemblée générale de la société de chasse communale s'est déroulée le 22 Avril 2018 à la salle des associations. Malgré l'importance des charges de l'association le bilan financier reste équilibré grâce aux manifestations organisées par la société. L'élection du tiers sortant a vu Mr Richard Jacques intégrer le bureau de chasse qui se compose :

PRESIDENT : LAGORCE Bruno VICE PRESIDENT : BECK Xavier

SECRETAIRE : CASTILLO Sébastien SECRETAIRE ADJOINT : CHARGE Daniel TRESORIER : RAMBAUD Philippe TRESORIER ADJOINT : BROSSARD Robert

MEMBRES: LANDARD Pierrick / GORDO Michel / RICHARD Jacques

D'un point de vue de chasse, la saison 2017/2018 a vu un prélèvement de 104 sangliers, 80 chevreuils et de 19 renards. Il a été piégé 103 corbeaux ,70 pies et 25 ragondins, merci à nos piégeurs.

La société de chasse remercie tous les participants et bénévoles qui contribuent au vif succès remporté par ses manifestations annuelles (repas de chasse, sardinade, choucroute, etc. ...).

Encore merci aux propriétaires nous accordant leur confiance. Le président, le bureau et ses adhérents sont à votre disposition si besoin.

Le président : B. Lagorce

Manifestations 2018/2019:

30 Juin 2018 Journée plein air avec le comité des fêtes 5 Aout 2018 Sardinade 10 Novembre 2018 Choucroute Mars 2019 Repas de chasse Vous voulez vous investir, devenez bénévole

Comité des Fêtes

Le comité des fêtes a organisé sa première manifestation de l'année dimanche 8 Avril, avec une journée théâtre animée par les Durathieurs D'jonzat. La troupe, bien connue pour sa maitrise du Patoisant Saintongeais, a présenté 3 pièces, « Ujhéni épi françoué », « Trinquète at l'oum'role Prime! », « La consulte! », « Lés Histouère de Rabat L'égail » qui ont déclenché de nombreux fous rires dans la salle. Le public a répondu présent et tous étaient ravis de cet après-midi.

La journée Pique-nique a eu lieu cette année, dimanche 20 Mai au village de «Laberrie », avec la participation de L'A.S.C.C qui organisait la randonnée pédestre et vtt à la découverte de nos chemins. Un déplacement sous une journée très ensoleillée. Tout était prêt pour accueillir sous le tivoli les convives à l'apéritif offert par notre association, des tables étaient mises à disposition pour le plaisir de tous.

Le Samedi 30 Juin la journée plein air, et soirée sous Tivolis. Au programme, randonnée à pied ou en vélo sur la voie verte et chemins balisés, concours de pétanque et animation diverses, 19h apéritif moules à L'arlésienne et sangria, animée par la Bandas La Joyeuse Chevancelaise. Repas Cagouille ou rôti de Bœuf et soirée dansante animée par le DJ Ranchou. Inscriptions à la Mairie et dans nos commerces : Epicerie Ravet, Le Fournil de Clérac, Coiffure MF Perodeau.

Dès à présent n'oubliez pas de réserver votre Samedi pour faire la fête tous ensemble.

Fête Foraine les 31 Aôut, 1er et 2 Septembre : durant trois jours attractions pour petits et grands avec marché nocturne le vendredi animé par le groupe musical ST G 'eorges pour danser. Nos artisans commerçants seront présents pour vous restaurer. Samedi après-midi, grand prix cycliste de haute qualité, concours de pêche ou ball-trap, concours de pétanque, concours de tarot, feu d'artifice à l'étang avec fanfare et majorettes. Si le temps le permet, une soirée variété en plein air vous sera proposée. Le week-end s'achèvera avec un vide grenier et un marché fermier le dimanche 2 Septembre, avec restauration sur place.

Le comité des fêtes vous invite à vous retrouver nombreux pour partager ensemble des moments conviviaux et animer notre village. A bientôt.

ASCC



L'Association Sportive et Culturelle de Clérac poursuit ses activités. Chaque troisième dimanche du mois, ses adhérents ont rendez-vous à la salle associative pour une randonnée pédestre ou VTT. Entre vingt et trente personnes se retrouvent ainsi pour partager un moment très agréable.

La dernière randonnée a eu lieu le 20 mai et les participants qui le souhaitaient ont pu participer au pique-nique de village qui

avait lieu à La Berrie

circuit partait de chez M. Bruletout qui avait tout mis en œuvre pour nous faciliter l'accès par les bois et ainsi éviter la route goudronnée. Les marcheurs ont pu traverser la forêt certifiée de M. et Mme Grison, du château de la Magdeleine qui avaient gentiment donné l'autorisation exceptionnelle à l'A.S.C.C. pour cette journée. Au retour, tout le monde s'est arrêté admirer la collection de 300 landaus joliment installés dans des salles rénovées des dépendances du château. Le pique-nique de village, organisé par le Comité



des fêtes, venait clore la matinée.



Le dimanche 08 avril. l'association a invité les enfants de l'école à une rand'aux œufs. La moitié des enfants inscrits est venue braver l'humidité et ils ont bien fait car il n'a pas plu malgré les nuages menaçants. Une quinzaine d'enfants ont ainsi pu ramasser les nombreux

œufs éparpillés tout le long du chemin de randonnée. De retour à la salle, tous les œufs ont

été mis en commun et répartis équitablement entre les enfants qui étaient enchantés.





Notre prochaine randonnée aura lieu le 17 juin. Elle est ouverte à

tous. L'an dernier, plus de 400 personnes avaient participé, soit en V.T.T., soit en marchant. Trois circuits de V.T.T. et deux circuits pédestres sont proposés en partant du stade. Cette grande manifestation a lieu grâce aux propriétaires fonciers qui nous autorisent à traverser leurs forêts et aux bénévoles qui inlassablement, nettoient les chemins un mois avant.



9 Juin 2018 Salle des fêtes

Association Syndicale Libre

DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DES PROPRIE-TAIRES FORESTIERS CLERACAIS

Le 2 mars 2018, les membres de l'Association Syndicale Libre des propriétaires forestiers cléracais se sont réunis en assemblée générale mixte.

Après qu'aient été traités les sujets habituels dévolus à l'Assemblée générale ordinaire s'est tenue l'Assemblée générale extraordinaire avec trois résolutions soumises au vote des adhérents.

1ère résolution : Dissolution de l'Association

Tous les travaux pour lesquels nous étions engagés ont été réalisés et ont fait l'objet d'une réception définitive.

A ce titre, nous n'avons aucune obligation complémentaire et ne sommes redevables d'aucune dette.

Par ailleurs, et en dépit des appels réitérés que nous avons lancés, aucune équipe nouvelle n'a pu se constituer pour prendre la suite de l'actuel bureau démissionnaire.

Dans ces conditions, et conformément à l'article 31 des statuts, nous soumettons à votre vote la dissolution anticipée de l'Association.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

<u> 2ème résolution : Liquidation des biens de l'Association</u>

Le solde du compte Fonctionnement devant être versé à une ou plusieurs associations (article 31 des statuts), nous proposons une répartition entre :

A.C.C.A. Clérac,

Amicale des Sapeurs-Pompiers de Montguyon,

Club des Anciens Clérac,

Association scolaire Clérac.

Les autres biens de l'Association (rétroprojecteur et écran) seront mis à la disposition d'une des mairies ayant apporté une aide matérielle régulière à l'ASL.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3ème résolution : Formalités-Correspondance - Archives

Il reviendra au Bureau démissionnaire d'accomplir toutes les formalités liquidatives, déclaratives et de publicité liées à la dissolution.

La correspondance continuera à être adressée à la Mairie de Clérac, Siège de l'Association. Les archives papier et numériques (disque dur externe de sauvegarde) seront conservées à la Mairie de Clérac.

L'ordinateur portable (obsolète) sera mis hors service.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

COSM du Lary



Le COSM du Lary termine sa saison, cette année encore le club de football communal a fait de nouveau parler de lui. Tant sur le terrain qu'en dehors, l'association poursuit sa dynamique progression avec des bénévoles toujours aussi actifs.

Du côté des seniors, le club a engagé de nouveau trois équipes, de la Départementale 2 à la Départementale 3, en passant par la Départementale 4. Christophe Peyremole, Bruno Géron et Jean-Yves Duniaud, ont mené leurs joueurs tout au long de cette saison,

comme depuis de nombreuses années. L'équipe fanion a réalisé une excellente saison, s'offrant un troisième tour de coupe de France, face à Mérignac-Arlac pensionnaire de Nationale 3, 6 divisions au-dessus de nos joueurs. Pour l'occasion, le stade de Clérac accueillait 250 spectateurs, un grand moment pour toute la commune. L'équipe s'offrit également un 5ème tour de coupe Nouvelle-Aquitaine, elle termine son championnat dans le peloton de tête jouant les premières places tout au long de la saison.

Le club fait partie du Groupement Jeunes Sud Saintonge, l'entente de plusieurs clubs locaux pour les catégories jeunes. Cette saison restera historique, plusieurs équipes ont évolué aux meilleurs niveaux à l'échelle du département. Les U17 et U15 ont pu être présents au niveau élite, regroupant les meilleures équipes du département à l'échelle du District. Les U15 s'offrent le titre de champions, ils évolueront en régionale la saison prochaine : une première dans cette catégorie. Toujours dans les grandes premières, une catégorie U19 verra le jour la saison prochaine. Un projet porté par Bruno Géron et Maël Peyremole, éducateurs actuels des U17. Cette catégorie d'âge se jouera seulement à l'échelle régionale, face à des villes et clubs bien plus imposants.

La saison fut ponctuée de diverses animations, repas, lotos ont ainsi rythmé les moments hors compétitions. Cet été, le club organise de nouveau, deux matchs amicaux de haut niveau au terrain de Clérac. Le vendredi 03 août le Stade Bordelais jouera face à Cognac, puis le mardi 07 août, c'est Libourne qui affrontera les Cognacais.

La saison prochaine, le club recherche de nouveaux membres, des joueurs comme des dirigeants, poursuivant sa progression et sa structuration.

Contacts : Christophe Peyremole (06.33.81.15.65) pour les seniors, Bruno Géron (07.71.10.71.99) pour les jeunes.

Association Saintonge boisée vivante

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE LA

COMMISSION DE SUIVI (CSS) DU SITE DE CLERAC DU 26 AVRIL 2018

Cette réunion qui a lieu au moins une fois par an n'a souvent pour objet que la présentation du rapport d'activité de l'exploitant de l'année précédente. Le contexte actuel de modification d'exploitation du site par les dirigeants de Sotrival a modifié l'ambiance de la réunion : la fermeture du centre de tri le 15 juin prochain a amené notre association à manifester son opposition en appelant les citoyens à déposer leurs sacs jaunes autour des voitures des personnels de Sotrival et des représentants de l'Etat. Les manifestants présents n'ont pas été autorisés à entrer dans la salle pour assister à la réunion, comme ils l'auraient souhaité et ont donc attendu dehors pour questionner les deux représentants de SBV.

* Mr Bataille (SUEZ) présente le rapport d'activité 2017 de Sotrival.

Il commence directement par la décision de fermer le centre de tri le 15 juin 2018. Les 25 salariés concernés ont reçu des propositions de reclassement sur des sites SUEZ éloignés de Clérac, et certains d'entre eux ne peuvent pas quitter leur actuel lieu de vie. L'exploitant prétend mettre en place un suivi pour leur trouver des solutions. Madame Dabouis (Sous-préfet) demande que les membres de la CSS soient tenus informés avant la fin mai des solutions trouvées. Nous n'oublierons pas de prendre des nouvelles à la fin du mois.

L'exploitant justifie sa décision par la non rentabilité (insuffisance des tonnages entrants et surcapacité de tri en Poitou-Charentes) des investissements engendrés par la création d'un autre centre respectant les nouvelles normes : rappelons que la réglementation oblige maintenant à étendre la collecte sélective, et donc le tri, à divers autres plastiques. L'actuel centre de tri ne peut pas ,dans son état actuel, répondre à ces nouvelles contraintes. C'est pour cela que le dossier de demande d'autorisation déposé par SUEZ en 2014 prévoyait la création d'un nouveau centre aux nouvelles normes.

Les deux représentants de SBV en alternance avec le maire de Clérac, montent au créneau pour dénoncer violemment la malhonnêteté de SUEZ, qui n'a mis dans son projet (pompeusement dénommé Ecopôle de Haute Saintonge) plusieurs installations de tri/valorisation, que pour obtenir rapidement et facilement l'autorisation de continuer à enfouir des déchets ultimes. A ce jour, 4 ans après la délivrance de l'autorisation préfectorale, pas une de ces installations de tri/valorisation n'a été créée. En revanche la nouvelle décharge a été immédiatement creusée pour être rapidement exploitée.

Si le centre de tri avait été construit dès l'obtention de l'autorisation, les collectivités proches et moyennement éloignées auraient eu à disposition le débouché de leurs collectes sélectives, qu'elles ont dû alors aller chercher ailleurs.

Qui peut croire un instant qu'une grande société comme SUEZ n'est pas capable de déposer un dossier de demande d'autorisation basé sur des études fiables ?

Incompétence ? Malhonnêteté ? Les deux ?

Devant ce feu croisé d'interpellations et d'accusations, les représentants de SUEZ n'ont rien eu à répondre et ont fait le dos rond en laissant passer l'orage.

Cela peut malheureusement signifier que notre analyse des faits est juste.

X Interventions

Mr Bastère demande ce qu'il adviendra du produit de la collecte sélective. L'exploitant répond qu'il fera appel à un sous-traitant et que les équipements du site seront utilisés comme plateforme de transit.

Madame Dabouis rappelle alors à l'exploitant les obligations légales en matière de sous-traitance, de déclaration de cessation d'activité, et de déclaration de l'activité de transit.

Mr Paillé demande quel sera le devenir du centre de tri actuel : il sera démantelé et les machines réorientées vers d'autres sites.

Mr Charrier (SDIS 17 sud) se demande si le changement d'activité modifiera les risques et les accès. A priori cela n'aurait pas d'influence sur la défense incendie.

* Mr Bachacou (SUEZ) énumère les chiffres concernant les tonnages sur les installations :

*Centre de stockage

184 697 tonnes de déchets ont été enfouis en 2017 dans la nouvelle décharge appelée Clérac II. La répartition

Vie locale

14

Association Saintonge boisée vivante (Suite)

par département d'origine en ordre décroissant est la suivante :

Gironde 40 %: 74 300 t (dont 41 690 t de déchets non recyclables en mélange)

Charente-Maritime 34 %: 63 426 t (dont 25 130 t d'ordures ménagères)

Pyrénées Atlantiques 11 % : 20 693 † (dont 8294 † de déchets non recyclables en mélange)

Charente 6 %: 9988 t (dont 9635 t de déchets non recyclables en mélange)

Landes 6 %: 11 697 t (dont 4198 t de mâchefers)

Lot et Garonne 3 % : 4592 t (dont 2848 t de déchets non recyclables en mélange)

* Centre de tri

Tonnage entré en 2017 : 12 307 t (dont 2034 t de refus)

Origines : Royan (6427 t) - CDC HS (4164 t) - Coban (929 t) - Marennes (429 t) - Cyclad (271 t) - Poitiers (87 t) où SUEZ a construit un centre de tri aux normes, mais a le culot de se plaindre dans son rapport d'activité d'une baisse d'environ 26 % sur le centre de tri de Clérac !!!!!

* Plateforme de terres polluées

Alors que cette installation prévue et autorisée par l'arrêté préfectoral n'a pas été créée, l'exploitant a tout de même accepté 2852 t de ce déchet polluant qu'il a installé sur une zone du parking de l'entrée du site. Il en a informé la DREAL qui apparemment ne s'y est pas opposée : une fois de plus, mais pourquoi se gênerait-il, l'exploitant fait ce qu'il veut, où il veut, quand il veut sans être empêché par l'autorité compétente.

* Déchetterie

Pour 2017 on note une fréquentation en hausse de + 4,3 % (21 146 passages)

▼ Le traitement des effluents

*Les lixiviats : 19 416 m3 ont été collectés et traités en 2017, dont 18 321 sur le site de Clérac et 1095 m3 dans la station de Castillon la Bataille.

*Le biogaz collecté dans le massif de déchets est utilisé après séchage et prétraitement. Il est essentiellement brûlé dans un four de cuisson de l'usine IMERYS (AGS) : plus de 10 000 000 de Nm3 ont été livrés en 2017 à cette usine.

Plus de 2 000 000 de Nm3 ont été utilisés dans l'évaporateur de lixiviats traités et 463 308 Nm3 dans le réchauffeur de l'unité de traitement des lixiviats.

× La surveillance des rejets

* Rejets gazeux

Dans le biogaz les paramètres suivants sont quantifiés mensuellement. La moyenne en 2017 est de : 40,6 % pour le CH4, 34,6 % pour le CO2, 1,5 % pour l'O2 et 2694 ppm pour le H2S.

A la sortie des torchères et des installations de traitement plusieurs paramètres sont mesurés mais seuls, deux sont soumis à des seuils : l'oxyde de carbone (CO) et le dioxyde de souffre (SO2). NO2, HCL et HF sont seulement mesurés.

Des mesures dans l'air ambiant ont été faites autour du site pendant l'été. Les substances étudiées sont H2S, NH3, le benzène, 1.2-DCE et CH4. Elles ont montré une augmentation de l'ammoniac (NH3) sur tous les points par rapport à 2017. Cela ne serait pas inquiétant pour la santé des travailleurs du site et des riverains....

* Rejets liquides

1) Eaux souterraines de la nappe des sables qui circule autour des 2 décharges (Clérac I et Clérac II) :

Il y a un piézomètre en amont et deux en aval autour de Clérac I et un dispositif similaire autour de Clérac II.

Cette nappe n'est plus utilisée pour l'alimentation en eau potable.

Pour Clérac I cela fait presque 20 ans que nous notons des résultats préoccupants sur l'un des piézo aval : les analyses de 2017 ont confirmé la continuelle dégradation des eaux en aval du stockage. Suite à nos remarques il est demandé à Sotrival de fournir un bilan sur 5 ans et de faire appel à un autre laboratoire indépendant. Le DREAL annonce un contrôle inopiné sur les rejets d'eau par un labo indépendant courant 2018.

Pour Clérac II on constate aussi des teneurs plus élevées dans les deux piézo aval pour 24 paramètres. Va t-on assister comme pour Clérac I à une lente dégradation dans le temps ?

2) Eaux souterraines de la nappe des calcaires :

Elle se trouve sous les nappes superficielles, et est une des sources d'approvisionnement pour l'eau potable qui arrive à nos robinets. Sans commune mesure avec les mauvais résultats constatés sur la nappe des sables, on peut quand même signaler des augmentations en aval, assorties de dépassements des normes de potabilités pour 4 paramètres. Nous questionnons le représentant de la DREAL à ce sujet et il affirme que dans toutes les nappes exploitées pour l'AEP (Alimentation en Eau Potable), on trouve quelques paramètres dépassant les normes, mais cela ne serait pas un problème.

3) Le Placin, ruisseau longeant le site sur sa limite nord qui est l'exutoire de toutes les eaux du site :

Les analyses effectuées en amont et en aval du site montrent des augmentations en aval pour 19 paramètres sans dépassements des seuils fixés par l'arrêté préfectoral. Sur ces 19 paramètres 15 sont également en augmentation par rapport à 2016.

L'Indice Biologique Global Normalisé (IBGN) donne une note de 5/20 en amont et de 11/20 en aval. Ce qu'il faut relativiser sachant qu'en 2015 la note était de 6 en amont comme en aval, et en 2016 de 11 en amont et 4 en aval.

▼ Incidents et accidents

*Incendies

Quatre départs de feux dont deux ont nécessité l'intervention des services incendie, les deux autres étant maîtrisés par le personnel d'astreinte. Pour aucun des quatre, nous n'avons pu obtenir d'explications concernant les causes de ces sinistres. Concernant les conséquences des incendies dans les décharges, un rapport (Déchets et risques pour la santé) de G.KECK (Prof. de toxicologie à l'école nationale vétérinaire de Lyon) et E.VERNUS (Docteur en Gestion et traitement des déchets à l'INSA Lyon) mentionne une expérience de déclenchement d'incendie dans une décharge expérimentale qui a mis en évidence une contamination de l'air en dioxines avec une concentration de 113 pg TEQ/m3 le premier jour et de 427 pg TEQ/m3 le jour suivant (TEQ = Toxicity Equivalent Quantity). Ces substances toxiques ont une faible biodégradabilité et s'accumulent dans les êtres vivants à partir du milieu naturel en se concentrant fortement par les chaînes alimentaires. Ce problème n'a jamais été évoqué, ni par l'exploitant, ni par les services de l'Etat.

*Accidents

Trois accidents du travail dont deux sur le centre de tri et le troisième lors de la maintenance de la décharge.

× Clôture de la réunion par Madame Dabouis

A la sortie nous répondons aux questions des courageux qui sont restés et qui ont réparti les sacs jaunes autour des véhicules ciblés. L'avenir du site de Clérac , décidé unilatéralement par SUEZ, consiste à exploiter des installations dont personne ne veut (décharge, accueil et traitement de terres polluées...) est inacceptable. Nous devons donc poursuivre notre travail pour optimiser la lutte devant les tribunaux.



Musée

Nouvelle saison au musée du 1^{er} mai au 31 octobre 2018 Une nouvelle saison commence et les premiers visiteurs ont pu apprécier deux expositions de tableaux d'artistes Cléracais:

Patrice POUGET



Εt

Emmanuel PASQUET



52 visiteurs ont été reçus en mai après vingt-trois jours d'ouverture. Une exposition sur l'évolution des

travaux de la LGV sera présentée les Vendredi 22, samedi 23 et dimanche 24 juin 2018, avec conférence de Monsieur Jean-Paul GRASSET et diaporama le vendredi soir à 20 h 30 à la salle des fêtes sur l'histoire du chemin de fer à Clérac « Du chemin de Charlemagne à la LGV ».

Un concours de photos est organisé avec le thème de



« L'arbre dans tous ses états ». Sur papier photo format 20 X 30. Tirages à apporter au musée avant le 31 octobre.

Les journées du patrimoine auront lieu les samedi 15 et dimanche 16 septembre

2018. Une exposition sur l'évolution de notre village de CLÉRAC aura lieu à la salle des fêtes pour cette occasion.

Au plaisir de vous accueillir au musée en particulier aux nouveaux Cléracais installés dans notre commune.



Rappelons que le musée est ouvert du 1^{er} mai au 31 octobre 2018.

Horaires

Mardi mercredi jeudi de 14h à 18h30 Vendredi samedi dimanche de 10h à 12h et de 14h à 18h30

Contact: 05 46 04 07 83

Ecole

SEMAINE DE LA MATERNELLE

Du 26 au 30 avril, les élèves ont participé à de nombreuses activités dans le cadre de la semaine de la maternelle. Culturellement, nous avons invité des parents pour présenter leur pays d'origine (quelques mots, objets, chansons, nourriture, drapeaux, musique, danses): Le Portugal, le Ghana, l'Algérie... Merci à toutes les trois.

Artistiquement, pour préparer notre spectacle de cirque, toute l'école a participé à des ateliers tournants (les grands s'occupant des plus petits) : bonhomme ballon, affiches de cirque, décor...Musicalement, les enfants ont apporté des objets divers et devaient trouver des actions pour produire du son et les transformer en objets sonores : avec l'aide de parents à la fin de la semaine, nous avons construit des parcours sonores avec tous ces objets.



Cette année les 4 classes de l'école participent à l'USEP cantonale. Pour chaque classe, 3 rencontres sportives ont lieu dans l'année. Ainsi, les élèves ont l'occasion de rencontrer des camarades des écoles de Cercoux, St Aigulin et Montguyon. Les enseignants travaillent ensemble pour mettre en place les activités.

Le vendredi 27 avril, les élèves **du CE1 au CM2** ont couru dans le cadre d'un cross, au CRAPA à St Martin de Coux. Ils s'étaient en amont entraînés avec les enseignants. Félicitations à tous pour leurs efforts et particulièrement à Léane, Annaël, Jeanne (CE1), Rémi (CM1) et Réda (CM2) qui ont obtenu des médailles.

Le vendredi 2 février, les élèves de maternelle sont allés à l'école de Cercoux participer à une rencontre sur le thème des parcours, suivi d'un pique-nique pour lier connaissance avec les élèves de l'autre classe. Le vendredi

4 mai, ils ont accueilli à Clérac leurs camarades de Cercoux pour des jeux de motricité. Le soleil était au rendez-vous, ce qui a permis de poursuivre avec un pique-nique devant l'école.

CP/CE2: « Jeudi 5 avril 2018 nous avons fait une rencontre USEP avec les CP et ULIS-école de l'école de Montguyon et les CE1-CE2 de l'école de St Aigulin. Il y avait 5 équipes et nous avons fait des jeux collectifs: le béret des animaux, la balle aux prisonniers, la queue de la souris, le sorcier et les villageois et accroche-décroche. La rencontre s'est très bien passée sous le soleil et nous avons beaucoup couru!»



De nombreux parents proposent leur aide pour encadrer ces rencontres, ce qui permet de faire des petits groupes et de varier les activités. Merci à eux pour leur dynamisme!

PROJET CIRQUE



Réalisations

Tous les élèves se sont investis pour réaliser collectivement une jolie fresque sur le thème du cirque. Peinture, dessins, découpage/collage : toutes les techniques mélangées ont permis de réaliser ce beau décor, qui a servi de fond à nos photos de classe.

Ecole (suite)

Les élèves de CP/CE2 ont réalisé de beaux portraits de clown, à partir de leurs photos! Les CE1/CE2 ont créé un monde de funambules: plein de silhouettes s'amusent sur un fil avec des acrobaties des plus spectaculaires! Les CM ont décoré une très grande tête de clown, avec des petits points de toutes les couleurs. Ces créations seront visibles à la salle des fêtes lors du spectacle.

Collaboration avec Edouard Carretero - Compagnie Abac'art

Edouard intervient 8 journées complètes auprès des élèves, de novembre à mai. A chaque intervention, il emmène tout un camion de matériel spécifique : boules géantes d'équilibres, fil de funambule, matériel de jonglerie, tapis, parcours de motricité avec de nombreux éléments en mousse.

Les premières séances ont permis aux élèves de découvrir le matériel, de se familiariser avec les différentes disciplines du cirque. Puis, rapidement, les élèves ont commencé à créer un spectacle.

Entre les venues d'Edouard, les élèves répètent avec leurs enseignants, proposent des idées pour construire le spectacle. Nous utilisons alors toute une malle de matériel laissée à l'école et prêtée par la compagnie, et une boule géante acquise par l'USEP cantonale.

Soirée cirque pour les familles

Le jeudi 29 mars, une soirée cirque a eu lieu à la salle des fêtes. A l'initiative des enseignants, elle visait à réunir les parents, les élèves, l'intervenant... pour partager un moment très convivial et permettre aux adultes de se confronter à la difficulté des activités. Ceci permet de se rendre compte que même des choses paraissant simples ne le sont pas forcément, qu'il est nécessaire de faire preuve de concentration et de persévérance pour réussir à créer! Ce fut une soirée très agréable, qui

s'est terminée par un verre de l'amitié avec dégustation d'un bon cocktail préparé par les maternelles le matin.

Spectacle d'école

Il aura lieu jeudi 31 mai à 18h00 à la salle des fêtes de CLERAC. Il permettra de montrer aux familles et aux amis de l'école les progrès des élèves en cirque, en présence de l'intervenant. La sono sera assurée gratuitement par Sono d'Ary, que l'école remercie vivement.

MAISON DE LA FORET

Les vendredis 22 juin et 29 juin, les élèves des 4 classes se rendront à la Maison de la forêt de Montlieu-la-Garde. Le département finance le transport, et la CDC paie les activités sur place. Les enseignants ont choisi des ateliers en lien avec leurs programmes scolaires, pour apprendre plein de choses sur le terrain! Les ma-

ternelles feront du modelage et des nichoirs à oiseaux, les CP/CE2 du modelage et un bonhomme vert.

Les CE1/CE2 profiteront d'une journée thématique sur les papillons et les CM1/CM2 partiront à la recherche de traces d'animaux.

CIRQUE GRUSS

Le mardi 23 janvier, en route pour Bordeaux afin d'assister au spectacle du cirque Arlette Gruss! Les 96 élèves de l'école ont eu la chance d'assister à cette superbe représentation, à quelques mètres des artistes et des animaux. L'ensemble du personnel de l'école était présent pour accompagner.

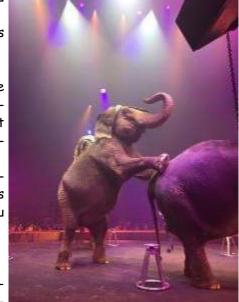
Ils ont pu voir des éléphants, des chevaux, des tigres, des numéros aériens des plus spectaculaires... mais aussi des numéros moins communs dans le monde du cirque comme l'homme fusée, un numéro de moto trial ou encore un show avec des danseurs aux couleurs fluo!

Un moment de magie et d'évasion pour tous!

UN VIDEOPROJECTEUR EN MATERNELLE!

Dans notre classe de maternelle, la mairie nous a installé un vidéoprojecteur avec lequel nous travaillons en langage, en musique, en arts, en an-

glais, en découverte du monde et de l'écrittoutes ces activités sont enrichies grâce à cet outil. Merci encore pour cette installation.





COMMEMORATION DU 8 MAI

23 élèves étaient présents devant le Monuments aux Morts pour chanter le <u>Chant des partisans</u>, hymne de la Résistance française durant l'occupation par l'Allemagne nazie, pendant la Seconde Guerre mondiale. Ils étaient accompagnés par le directeur ainsi que Mmes Audouin et Ménager, enseignantes. Ce chant avait été appris en classe, lors des séances d'éducation musicale.

RENTREE 2018

A la rentrée prochaine, l'école conserve ses 4 classes et accueille les élèves habitant Clérac, de la petite section au CM2.

Inscriptions : Les élèves nés en 2015 et habitant la commune peuvent être admis en petite section de maternelle. Prendre contact avec la Mairie pour l'inscription puis avec le directeur pour l'admission.

Rythmes scolaires : Le passage à 4 jours d'école sera appliqué dès la rentrée scolaire prochaine. Il n'y aura plus école le mercredi.

Equipe enseignante : Mmes Méchain (décharge de direction), Ménager (CM1/CM2) et Tornay (CP/CE2) quitteront l'école en fin d'année. 3 enseignants ont été nommés pour rejoindre l'école à la rentrée.

ON VOUS PRESENTE UN PETIT MOMENT DE CLASSE!

Bienvenue chez les maternelles! Voici les élèves en atelier...

La plupart des activités de la classe se déroulent sous forme d'ateliers en petits groupes : découverte de l'écrit, mathématiques, graphisme, arts...Ces ateliers tournent souvent sur 2 jours (il y a 2 groupes en ps, en ms et en gs) Les élèves interagissent pour apprendre ensemble par la manipulation et la recherche.



Bienvenue en CP/CE2!

Voici un moment de littérature propre aux CE2. Lors des 2 dernières pé-

riodes nous avons étudié des livres de littérature jeunesse. Nous préparons la lecture tout seuls, puis lisons en collectif en faisant attention aux liaisons et à la ponctuation. Puis on reformule les nouveaux éléments de l'histoire. Il nous arrive d'imaginer la suite ou d'écrire un nouvel épisode.

Les CP travaillent aussi la lecture mais d'une toute autre façon puisqu'il faut apprendre tous les sons pour pouvoir lire seul. Les élèves ont progressé tout au long de l'année. Pour se perfectionner nous avons des fichiers de lecture avec des exercices.

Bienvenue en CE1/CE2! Do you speak english?

Les élèves apprennent avec Tom et Lily, qui sont 2 marionnettes que nous retrouvons dans des vidéos sur des thèmes variés : la rencontre, New-York, l'anniversaire, un petit tour au marché, Noël, ...

Nous utilisons beaucoup le Tableau Blanc Interactif de la classe lors des séances d'anglais! Pour chaque séquence, ils découvrent une vidéo en anglais, une chanson, du vocabulaire à répéter et à mémoriser, ainsi que quelques jeux à faire. Mais nous découvrons aussi quelques points culturels: visite virtuelle de Londres, jeux traditionnels anglais, petit-déjeuner traditionnel...

Bienvenue sur Mars! Euh, non... en CM1/CM2!

Les élèves ont eu l'occasion de faire quelques séances d'escrime, et particulièrement du fleuret, pendant le mois d'avril et le mois de mai.

L'escrime est un sport de combat traditionnel, avec des règles strictes à respecter : on salue tout d'abord son partenaire en pointant le ciel, puis le cœur, et enfin la terre, en prononçant les mots « ciel, vie, terre ». Puis les deux adversaires se mettent « en garde », le combat peut commencer. Le premier qui touche son adversaire remporte un point. Lorsque le combat est terminé, on se salue de nouveau et on se serre la main.

La pratique d'un sport de combat permet de développer son self-control et d'apprendre à gérer ses émotions, tout en évacuant le stress et les tensions.



Bibliothèque

Elle est gratuite et ouverte à tous. Vous y trouverez :

* Sur les étagères ou dans les bacs :

Albums, BD et Mangas pour petits et grands Policiers, Romans, SF pour Ados et Adultes Le Fond local (Ouvrages régionaux divers) Documentaires pour tous Des Revues jeunes et adultes CD, Cdrom et DVD pour tous

Toutes ces collections sont renouvelées et enrichies tout au long de l'année par :

Le Passage du Bibliobus de la Médiathèque Départementale de Prêt de Saintes deux fois par an.

La Navette SLEM (Service de Livraison Express Mensuel) qui nous livre vos réservations une fois par mois.

Des Achats grâce à un budget municipal

* Quelques derniers achats Adultes

Romans:

- « Couleurs de l'incendie » de Pierre Lemaitre
- « La disparition de Stéphanie Mailer » de Joël Dicker
- « Sentinelle de la pluie » de Tatiana de Rosnay
- « Les Loyautés » de Delphine de Vigan

Policiers:

- « Sleeping beauties » de Stephen King
- « Sans défense » de Harlan Coben
- « Sœurs » de Bernard Minier
- « L'appât » de Daniel Cole

Documentaires:

- « L'archéologie à grande vitesse »
- « L'épopée du Canal de Suez »

Témoignages et Biographies :

- « A un clic du pire » de Ovidie
- « Raymond Mauriac, frère de l'autre » de Patrick Rödel

<u>Jeunes</u>

Bandes dessinées :

- « Les Enfants de la Résistance T1 à T3 »
- « Seule à la récré »
- « Le Monde de Zhou-Zhou T1 à T2 »

Albums:

- « Le loup en slip T1 à T2 »
- « Mon bébé aspirateur »
- « Papa est connecté »



Nouvelle revue adulte



Nouvelles revues jeunes

Documentaires:

- « Atlas des Régions de France »
- « 100% glaces »
- « Derrière l'écran »

* Des activités et animations

Bébés

Pour la quatrième année consécutive, la Bibliothèque de Clérac offrait Samedi 10 mars un livre à tous les bébés nés en 2017.



A.P.E (Activités Péri Educative)

Le mardi et le vendredi nous recevons les groupes périscolaires. Les activités que nous avons réalisées :

Décoration de Noël en 3D

Les Blasons

Poules de Pâques en Playmaïs

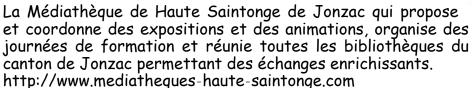
Le fil rouge du Sud Saintonge est sur le thème des Châteaux fort, en cours de construction une maquette de château fort. Elle sera exposée au spectacle de fin d'année de l'école qui aura lieu à la salle des fêtes le 31 mai.



* Les Partenariats

Les Bibliothèques Sud Saintonge de Bussac-Forêt, Chepniers, Chevanceaux, Montlieu-La Garde, Orignolles, le SI-VOM de Saint-Palais de Négrignac , Montguyon, Cercoux et Bédenac.

La Médiathèque Départementale de Prêt à Saintes qui prête Livres, CD, DVD, CDROM, expositions, Tapis de lecture et qui propose des journées de formation. http://charente-maritime.fr/mediatheque-dep/



La Communauté des Communes de Haute Saintonge qui subventionne des animations, des spectacles et certains équipements dont les bibliothèques ont besoin (film plastique, serre-livres etc.).





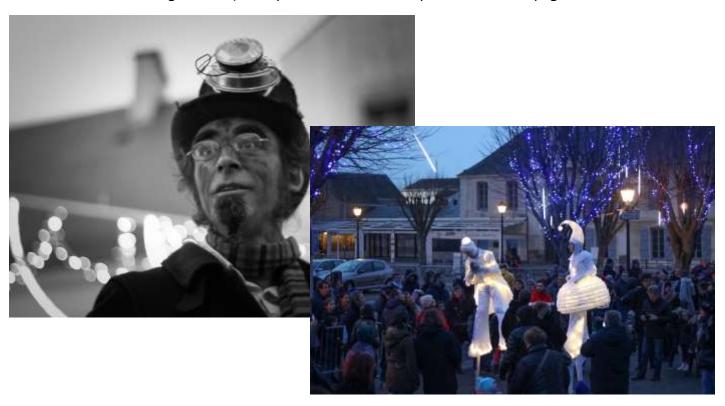
* L'équipe

Sandra Bergès (employée), Melissa Gonnord (employée par la Communauté de Communes)

Les Bénévoles : Marie-Claire Caillé, Line Boutin, Annie Gascoin, Nadège Renaud, Paulette Chargé, Henriette Courtin et Denise Cloutou.

Les anges et le Ramoneur

le premier est financé et proposé par la Communauté de Communes dans le cadre des estivales. Cette année c'est « Les anges et le ramoneur », de la compagnie « Le passage » qui sera présenté à Clérac le samedi 07 juillet à 20 h 30. Il s'agit d'un conte itinérant qui nous emmènera dans une déambulation à travers le village. Nous essaierons de lier ce spectacle avec « La nuit des églises » qui se passe en même temps (voir article page suivante).



Grain

Le deuxième spectacle ravira ceux qui ont assisté au premier de cette artiste en novembre dernier, « La famille vient en mangeant », car il avait enthousiasmé tout le monde. Cette deuxième représentation, prévue le 23 novembre à la salle des fêtes, est de la même veine que la première et est à ne pas manquer. Le texte est jubilatoire et l'artiste extraordinaire. Ça s'appelle G.R.A.I.N. (comme « grain de folie » ou « avoir un grain »)





La Nuit des Eglises

Samedi 07 juillet 2018,

« La Nuit des églises »

notre église sera ouverte au public



Notre église de Clérac a été choisie pour cette manifestation nocturne. Cela offre la possibilité de découvrir une église autrement, sous une lumière différente, suscitant des émotions nouvelles.

À cette occasion, après la messe à 18 h30 (comme chaque 2^{ème} dimanche du mois), il sera proposé :

- Une présentation du lieu de culte, par le Père Louis Morandeau
- Un concert de harpes, dirigé par Marie-Caroline ... (vers 20 h)

• Spectacle déambulatoire « Les anges et le ramoneur » (offert par la Communauté de Communes de haute-Saintonge) avec passage par la place de l'église (vers 21 h)....

• une conférence sur l'historique et l'architecture de l'église, par Christophe Métreau (vers 22 h)

Le musée, emplacement de l'ancien presbytère, sera également ouvert.

Qu'est-ce que La Nuit des églises ?

« La Nuit des églises, initiée par la conférence des Evêques de France, est une manifestation cultuelle et culturelle inscrite dans le paysage estival des diocèses depuis 2011, bénéficiant d'une reconnaissance à l'échelle nationale, et à laquelle

participent aujourd'hui beaucoup d'églises.

Cet événement répond à une double mission : d'une part permettre aux communautés chrétiennes locales, même dans les plus petits villages, de faire vivre ou de se réapproprier leur église, lieu de leur histoire et de leur enracinement ; d'autre part ouvrir leurs portes et accueillir largement tous ceux qui se présentent : artistes, visiteurs, curieux, personnes qui s'interrogent etc.

Pendant cette soirée, chacun est invité à franchir le seuil de l'église afin de découvrir sous une nouvelle lumière, les richesses de son patrimoine de proximité grâce à des programmes variés : des visites aux chandelles ou guidées, des concerts, des chœurs, des expositions de création contemporaine et/ou d'ornements liturgiques, des lectures, des temps de prière... »



Du chemin de Charlemagne à la LGV (1)



plaque de rue « Anne d' Autriche » ; le nom de cette rue de Bédenac rappelle le passage d' Anne d'Autriche (épouse de Louis XIII et mère de Louis XIV) à Bédenac sur la route Paris-Bordeaux-Madrid

La mise en service il y a un an de la LGV qui traverse notre commune de part en part et l'installation également dans notre commune d'une des trois bases de maintenance placent Clérac sur un des axes majeurs de communications français et européens.

Rien d'étonnant à cela: le trajet le plus direct, en ligne droite, qui relie Bordeaux à Paris passe tout près et l'histoire nous rappelle que bien avant l'époque romaine, au temps des Celtes, une route de l'étain, reliant la Bretagne aux rives de la Méditerranée, longeait la limite est de la commune: le chemin de Charlemagne qui court de la Haute Borne (nom caractéristique d'un bord de route) à Bois Charles (peut-être dénommé ainsi en souvenir du passage de Charlemagne), sur la crête qui sépare les vallées du Lary (dans Clérac) et du Mouzon et du Palais (dans Montguyon), en suit son tracé. Tout au long de l'histoire, des hommes et des marchandises sont passés par Clérac.

Pourtant les conditions naturelles ne sont pas favorables aux déplacements. Longtemps couverte de landes et de marais, la région au sol sableux et argileux se prête mal à l'installation de voies de communications et sa traversée était dangereuse. Les accidents ne se comptent plus.

Le plus célèbre est celui survenu à Anne d'Autriche (mère de Louis XIV): à peine âgée de 15 ans, elle venait de se marier avec le roi Louis XIII dans la cathédrale de Bordeaux le 28 novembre 1615. En route pour Paris, son carrosse se renversa dans la paroisse de Bédenac: « quel vilain pays » aurait dit une de ses suivantes; « Nous le rendrons magnifique » aurait répondu la souveraine. Et elle tint sa promesse: elle fit construire une nouvelle église (remplacée au XIXème siècle par l'édifice actuel), aménagea un vaste champ de foire précédé d'une magnifique allée de chênes et créa trois foires annuelles qui firent la fortune de la paroisse

En 1650, c'est le cardinal Mazarin qui se retrouva dans un fossé pratiquement au même endroit comme nous le raconte Mme de Sévigné dans une de ses lettres!

Nombreuses sans doute furent les autres victimes de rangs moins illustres : la dernière connue est un Cléracais, Arthur de Caillères qui trouva la mort en 1896 dans un accident de voiture entre Bédenac et Clérac à cause du mauvais état de la chaussée.

Mais en dépit des difficultés rencontrées, à pied, à cheval, en voiture, par des chemins de terre plus ou moins bien carrossés, puis par des chemins de fer, Clérac a vu passer des milliers de voyageurs et de bagages, et a su en tirer profit.

PENDANT DES MILLENAIRES, DES CHEMINS ET DES ROUTES DE TERRE

A l'époque gallo romaine : quelques voies secondaires

Les grandes voies romaines ne passent pas par Clérac. Elles relient les quatre grandes villes d'Aquitaine que sont alors (et déjà) Bordeaux, Saintes, Poitiers et Limoges et préfèrent emprunter les vallées des fleuves. Les deux principales sont celles de Limoges à Saintes puis Bordeaux et de Limoges à Bordeaux. Sur cette dernière, l'actuelle ville de Coutras est une étape importante d'où partent vers le nord pour rejoindre Saintes trois voies secondaires qui passent à Clérac, soit très près

de Clérac. La plus ancienne suit la crête qui sépare la vallée du Lary de celles du Palais et du Mouzon : c'est notre antique chemin dit de Charlemagne. Cette voie est doublée par une autre, aménagée par les Romains, au fond des vallées du Lary puis de son affluent du Palais et de son sous affluent le Mouzon. Les deux voies se rejoignent à Chevanceaux avant de se diriger plus au nord vers Saintes. Plus à l'ouest, un troisième itinéraire passe par Lapouyade, Bédenac, Chierzac, Bussac et Montendre: très reconnaissable par ses longues lignes droites, beaucoup de Cléracais l'empruntent encore entre Bédenac et le Jarculet pour se rendre à Bordeaux.

Mais il ne faut pas surestimer l'aspect de ces voies et les imaginer dallées comme celles que l'on peut voir à certains endroits de l'ancien Empire Romain. Dans notre région, au sol instable et humide, elles ressemblaient sans doute à celle du Chemin de la Vie, fouillée au XIXè siècle dans les marais d'Ambarès : des pilotis de chêne enfoncés de distance en distance sur lesquels sont couchés des troncs de chênes perpendiculaires à la voie et sur cette sorte de plancher une couche de gravier d'un mètre environ au centre et dont l'épaisseur diminue insensiblement vers les bords où elle est nulle.

Ces différentes voies sont utilisées pendant tout le début du Moyen Age, le plus souvent pour des raisons militaires. D'abord par les Sarrasins musulmans jusqu'à Poitiers en 732. Puis par Charlemagne lors de ses expéditions d'Espagne : le nom de « chemin de Charlemagne » donné à l'une d'entre elle en perpétue encore le souvenir. C'est au cours de ces différents passages, que l'Empereur à la barbe fleurie aurait fondé les abbayes de Baignes et de Guitres (qui seront ensuite à l'origine de la plupart des églises et paroisses de la région). C'est également en les empruntant que les Bordelais, attaqués par les Normands au milieu du IXème siècle ont fui vers le nord, emportant avec eux richesses et précieuses reliques.

Du Moyen Age aux Temps Modernes : une traversée difficile.

Au Moyen Age, les grands itinéraires empruntés par les pèlerins en route vers St Jacques de Compostelle, évitent notre région : ils préfèrent la contourner, reprenant en fait le deux grandes voies romaines qui l'encadrent, sans doute mieux conservées que les voies secondaires qui passaient par Clérac, donc plus sûrs, en un temps où l'insécurité des chemins est grande. Les pèlerins venant de Tours passent par Poitiers, Saintes et Pons où ils obliquent vers Blaye pour atteindre Bordeaux en bateau. Ceux qui viennent du Puy en Velay, rejoignent les Pyrénées par Périgueux, La Réole et Saint Sever. Les seuls « étrangers » à s'aventurer près de Clérac sont les soldats des rois d'Angleterre et de France qui se disputent notre actuelle Nouvelle Aquitaine lors de guerres interminables dont la plus célèbre est celle de 100 ans : plusieurs combats ont lieu, notamment à Montguyon et La Clotte. A la fin du conflit en 1453 le pays est totalement dévasté et dépeuplé.

Grâce aux politiques de repeuplement menées par les seigneurs locaux, dont à Clérac Bertrand Ardilhon et ses héritiers Caillères, la région devient progressivement plus sûre : dès le XVIème siècle, les voyageurs osent de nouveau s'y aventurer. La traversée demeure difficile. Les mésaventures survenues aux voyageurs royaux laissent deviner ce qu'il pouvait en être pour les autres! Les itinéraires sont mal tracés et fluctuants au gré des saisons et des caprices du temps. Mais tous semblent passer par Bédenac. Beaucoup de voyageurs empruntent ce qui reste de la vieille voie romaine qui du nord passe par Saintes, Pons, Montendre, et de Bèdenac par Lapouyade et Galgon, ils rejoignent Fronsac où ils traversent la Dordogne pour gagner Bordeaux. Quelques uns utilisent déjà l'itinéraire balisé par les relais de la poste royale (créée par Louis XI) qui de Poitiers passe par Barbezieux, traverse la Dordogne à Cubzac pour rejoindre Bordeaux : dans notre région, il y avait au moins un relais à Montlieu et un autre à Chierzac. Entre ces différents chemins, quelques voyageurs s'égarent à Clérac comme l'attestent des objets trouvés lors des fouilles préventives à la construction de la LGV près de Souillac. Les aubergistes locaux en profitent : on en connaît au moins un, Jean Amaniou mentionné comme cabaretier en 1722

Du chemin de Charlemagne à la LGV (1) (suite)

Aux XVIIIème et XXème siècles : les beaux siècles des routes

Conscient de l'insuffisance du réseau routier français, le roi Louis XV entreprend une grande œuvre d'aménagement : construction de grands chemins royaux rectilignes et bien carrossés reliant Paris aux capitales de province rythmés toutes les 7 lieues en moyenne par des relais de poste ; mise en place d'un corps d'ingénieurs des ponts et chaussés chargés de veiller à la construction et à l'entretien des routes et des ponts ; création de la corvée royale, impôt en travail qui pèse sur les habitants des paroisses avoisinantes et qui consiste à effectuer quelques jours par an de travaux de construction et d'entretien du chemin royal.

Le grand chemin royal de Paris à Bordeaux par Orléans, Blois, Poitiers et Barbezieux, reprenant le même tracé que la poste royale, et préfigurant en partie celui de la N 10 passe donc tout près de Clérac. Comme les habitants de 60 autres paroisses, les Cléracais ont participé aux travaux qui ont duré plus de 40 ans dans le cadre de la corvée royale. Les relais de poste sont très rapprochés dans la traversée de la région, sans doute à cause des difficultés de circulation liées à la nature du sol : du nord au sud, on trouve ceux de La Grolle, Chevanceaux, Montlieu, Chierzac, Pierre Brune et Cavignac! On est loin des 7 lieues réglementaires! Le maître de poste est un personnage important : il doit acheter sa charge et obtenir un brevet. En échange, il est dispensé de taille (notre actuel impôt sur le revenu) et de logement des gens de guerre. Il fournit de nouveaux chevaux aux équipages et parfois assure le gîte et le couvert dans une auberge voisine. Ses postillons sont chargés de conduire l'équipage au relais suivant puis de ramener les chevaux. Eux seuls ont le droit de courir au galop, les autres cavaliers doivent se contenter du trot!

A Montlieu et à Chierzac, la charge de maître de poste s'est transmise dans la famille Vigen et ses descendants pendant des décennies. Ce sont gens d'importance: riches laboureurs, parfois aussi marchands et notaires, ils sont qualifiés parfois de « bourgeois », et ils voudraient faire croire qu'ils sont nobles en se faisant appeler « sieur de Grandmaison et de la Grange ». Pendant la Révolution, Romain Denieau, maître de poste à Chierzac, fils du maître de poste de Peujard et gendre de François Vigen, maître de poste de Chierzac, devient le premier maire de Bédenac. Les postillons sont des gens hauts en couleurs, souvent membres de familles de gitans (ainsi s'explique le nombre

important encore aujourd'hui de « gens du voyage » plus ou moins sédentarisés le long de l'ancienne N 10 à Chierzac ou Pierre Brune par exemple). Plus modestement, on trouve dans les paroisses de Bédenac et Chierzac de nombreux bouviers et charretiers, sans doute appelés en renfort quand les convois sont trop lourds (beaucoup se recrutent dans la famille Laville).

Dans les années 1780, le pouvoir royal entreprend la construction d'un « chemin de traverse « de 6 lieues de long entre Montlieu et La Roche - Chalais par Montguyon : les habitants n'en perçoivent pas l'utilité, et s'y opposent, mais ils doivent pourtant contribuer à sa construction dans le cadre de la corvée royale, c'est l'actuelle D 730 qui file pratiquement en ligne droite entre La Roche Chalais et Montlieu et plus loin, d'un côté vers Ribérac, et de l'autre vers Montendre et Mi-



chemin de Charlemagne : ce chemin dont on voit quelques traces entre la Haute Borne et Bois Charles est le vestige d'une des plus anciennes voies de communication françaises , utilisée dès l'époque pré romaine par les Celtes (Gaulois) pour transporter l'étain de Bretagne aux rives de la Méditerranée

rambeau).

Le schéma routier est complété dans la première moitié du XIXème siècle. Suite à la construction du pont de Libourne en 1824, une ordonnance de 1831 décide l'aménagement d'une nouvelle route royale entre Bordeaux et Libourne par Guitres : son tracé reprend celui d'une antique voie romaine et passe dans notre commune au niveau de Simonneau qui voit alors son importance grandir : le village sera jusque dans les années 1950 le hameau le plus peuplé de la commune (après le bourg) et aura même pendant longtemps sa propre fête locale. Ainsi est créée ce qui deviendra la N 10 bis qui a constitué pendant longtemps une alternative pour rejoindre Bordeaux. Ainsi, pendant plusieurs décennies après la Seconde Guerre mondiale, deux lignes de bus Citram ont relié chaque jour Clérac à Bordeaux : l'une, venant de Chevanceaux, passait par Saint André de Cubzac et la N10 ; l'autre, ayant son terminus à Brossac, empruntait la N10 bis par Libourne.

Plus localement, une route toute droite est tracée au XIXème siècle entre Bédenac et Cercoux, desservant nos villages de Landry, Verines et Beziat. Puis sont aménagées les deux routes Montlieu - Simoneau et Bédenac - Montguyon qui se croisent dans le bourg de Clérac ,et le long du Lary la route Orignoles - Valin. Les autres chemins, essentiels pour desservir notre vaste commune, resteront des chemins de terre jusqu'aux années 1950.

Mais la grande nouveauté du XIXème siècle est l'apparition, à côté des traditionnelles routes héritées des antiques voies romaines et pré romaines du chemin de fer. Clérac en bénéficiera en 1907. (à suivre dans le prochain bulletin municipal)

Jean-Paul GRASSET

C'est la saison des Iris...



Les jardins ont fière allure au moment de la sublime floraison des iris durant le mois de mai .

La fin de l'été est la période idéale pour effectuer la plantation ou la division des touffes.

La plantation a lieu de juillet à octobre, il est impératif d'installer les rhizomes (racines) dans une terre saine en surface. La terre doit être assouplie et débarrassée de toutes mauvaises herbes vivaces, incorporez un peu de terreau à chaque plant. Installez les plantes en triangle espacées de 35 à 45 cm en prenant soin de diriger les bourgeons vers l'extérieur. Arrosez pour tasser la terre autour des jeunes sujets jusqu'à la reprise.

Les grands iris de jardins sont des plantes de plein soleil mais elles supportent une légère ombre. Les iris prospèrent en terrain plutôt sec calcaire et surtout bien drainé , plantez en surplomb sur une butte ou un talus.

Pour l'entretien, un paillis de gravillons entre les touffes est possible si les rhizomes restent bien à découvert cela permet d'éviter la prolifération des mauvaises herbes. L'arrosage estival doit être mesuré une fois toutes les trois semaines. Les iris préfèrent la sécheresse à l'humidité. Juste après la floraison, pensez à supprimer les hampes fanées pour soulager les plantes. Chaque année en fin d'hiver apportez de l'engrais.

Pensez à la division des rhizomes, les touffes ont tendance à se creuser et deviennent moins florifères, les fleurs deviennent plus petites avec l'âge. Tous les 3 à 5 ans procédez à leur division en éliminant les parties anciennes au profit des jeunes pousses du pourtour. Effectuez des tailles franches sur les racines et taillez les feuilles de deux tiers pour assurer une meilleure reprise.



Cuisiner zéro déchets ou presque!

Avec des peaux de concombre

Un apéro original

Epluchures et extrémités d'1 concombre 4 tiges de menthe tendres Le jus d'1/2 citron 70cl d'eau pétillante

1 petit verre d'alcool (gin, vodka ou rhum blanc)

Bien mixer tous les ingrédients avec l'eau, ajouter l'alcool et beaucoup de glaçons.





Avec les cosses de fèves :

Velouté à la menthe

25 cosses de fèves
3 à 4 pommes de terre
2 gousses d'ail
10 feuilles de menthe
1 litre ¼ d'eau, sel, poivre
une cuillérée d'huile d'olive

Enlever les gros fils des cosses et les couper en morceaux de 5 cm environ et les faire revenir dans l'huile avec l'ail. Ajouter les pommes de terre épluchées et coupées à morceaux ainsi que la menthe ciselée. Ajouter l'eau, sel et poivre et laisser cuire une bonne $\frac{1}{2}$ h. Mixer et ajouter éventuellement un peu de crème fraîche.

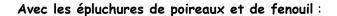
Avec des fanes de carottes :

Pesto aux pignons

Un petit verre d'huile d'olive 50 g de pignons 50 g de parmesan râpé Les fanes de 5 carottes hachées grossièrement

Mettre tous les ingrédients dans le bol d'un robot ou d'un blender et mixer pour obtenir une préparation homogène. Le pesto se garde 3 jours au réfrigérateur et peut se congeler.







Gratin aux feuilles

Les parties vertes de 4 ou 5 poireaux Les tiges et feuilles extérieures de 3 ou 4 bulbes de fenouil 250 ml de crème fraîche

50 g de parmesan + 50 g d'un autre fromage râpés, sel, poivre

Faire cuire à la vapeur 10 mn environ les épluchures, égoutter et placer dans un moule beurré. Saler, poivrer.

Recouvrir avec la crème fraîche et les fromages râpés.

Cuire 30 mn à 200°.

En ajoutant 3 œufs battus à la crème, on obtient un plat complet à servir avec une salade. Vie pratique

Etat civil



Ulys CLAMOUR DARDY

né le 25 novembre 2017 à Libourne fils de Romain CLAMOUR et Elodie DARDY domiciliés « Château »

Léo SAUTRON

né le 15 avril 2018 à Libourne fils de Thibault SAUTRON et Albane SAUTRON domiciliés « Le Grand Village »

Thélio JOZELEAU ROOY

né le 20 avril 2018 à Libourne fils de Romain JOZELEAU et de Alexandra ROOY domiciliés « 5 Chambard »

Eddy BERTET LARRAZET

né le 4 avril 2018 à Libourne fils de Arnaud BERTET et Valérie LARRAZET domiciliés « 11 rue de la Petite Cabane »



Madame Marie-Line GORDO et Monsieur Jacques NICOLEAU

Mariés le 17 mars 2018 Domiciliés « 3 Chambard »

Monsieur Raymond RIOUX

décédé le 04 février 2018 à Libourne domicilié « 18 Simonneau »

Monsieur Roland MICHAUD

décédé le 21 mars 2018 à Libourne domicilié « Le Ramard »

Madame Sheilah LEWIS

décédée le 29 mars 2018 à Boscamnant domiciliée « 9 impasse des Bruyères »

Monsieur Patrick SERIAT

décédé le 26 avril 2018 à Libourne domicilié « 2 chemin de la Giraude »

Monsieur Didier HEULET

décédé le 03 mars 2018 en son domicile domicilié « 5 chemin du bois de Teurlay »

Madame Ginette SOULARD

décédée le 15 avril 2018 à Jonzac domiciliée « Fradon »



31

Mairie de Clérac

Le Bourg 17270 Clérac

Tél: 05.46.04.13.12 Fax: 05.46.04.29.06 clerac@mairie17.com www.ville-clerac.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Le lundi, mardi et jeudi

de 8h30 à 12h30 et de 14h à 16h15

Le vendredi de 14h à 17h30 Le samedi de 8h30 à 12h30

Culture

Bibliothèque: 05.46.70.07.78 email: bibliotheque.clerac@orange.fr

Horaires d'ouverture :

Le mardi et jeudi de 16h30 à 18h30

Le samedi de 10h à 12h

Musée:

1 route des châteaux 05.46.04.07.83

email: musee-clerac@orange.fr web: <u>www.musee-clerac.fr</u>

Horaires d'ouverture :

Le mardi et mercredi de 14h à 18h30 Le jeudi, vendredi, samedi et dimanche de 10h à 12h et de 14h à 18h30

Education

Ecole: 05.46.04.53.82

Garderie périscolaire (s'adresser à la mairie) :

05.46.04.13.12

Office religieux

Planning des messes :

Messes du samedi 18h30 de Pâques à la Toussaint Messes du samedi 18h de la Toussaint à Pâques

1er samedi : Eglise de Chevanceaux 2ème samedi : Eglise de Clérac

3ème samedi : Eglise de Vassiac-Montguyon

4ème samedi : Eglise de Cercoux

5ème samedi : Eglise de St Pierre du Palais Tous les dimanches : Eglise de Montlieu à 10h30 Paroisse Sainte Thérèse (Montlieu-la-Garde)

05 46 04 44 41 fax : 05 46 04 66 79

Services

Salle des fêtes : 05.46.04.13.12 La Poste : 05.46.04.13.00

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30

ADMR Saintonge Sud (Ancienne Mairie de Saint Martin

d'Ary, 26, route de Royan): 05.46.04.45.97 **Déchèterie-SOTRIVAL**: 05.46.04.03.38 Du mardi au vendredi: 8h30-12h et 14h-17h15.

Samedi : 9h-12h30 et 14h00-17h30. Fermé dimanche, lundi

et jours fériés.

SPA (Saintes): 05.46.93.47.65 web: <u>spa.de.saintes.free.fr</u>

Régie d'exploitation services des eaux : 05.46.49.42.56

E.R.D.F. (dépannage) : 0810 333 017 G.R.D.F. (dépannage) : 0810 433 017

France Télécom: 12 14

SNCF: 36 35

Social

Maison de la Solidarité et des Services publics (Mairie de

Montguyon): 05.46.04.01.45

Assistante sociale (service social de Montendre):

Le 1 $^{\rm er}$ mardi de chaque mois de 14h à 16h sur rendez-vous au 05.46.49.27.77

Tourisme

Communauté de Communes de la Haute Saintonge :

05.46.48.12.11 / Fax : 05.46.48.74.78 web : www.haute-saintonge.com

Office de tourisme cantonal Montguyon: 05.46.04.28.70

Urgences et santé

Samu: 15 Police: 17 Pompiers: 18

N° d'Urgence Unique Européen : 112 Gendarmerie de Montguyon : 05.46.04.10.13

Hôpital Jonzac: 05.46.48.75.75 **Hôpital Libourne**: 05.57.55.34.34

Infirmière (Stoffel Corinne): 05.46.04.73.56

Médecin de nuit (week-end et fériés): 05.46.27.55.20

Centre antipoison (Bordeaux): 05.56.96.40.80 Accueil familial personnes âgées

Mme Bodin Sylvie (Matrat) 05.46.04.29.54.

Mme Martin Francine (rue de la franière) 05.46.48.02.58.

Mme Prezat Annie (la Giraude) 05.46.04.13.75. Mme Vias Sylvie (11 rue de lesné) 05.46.04.20.89. Mme Géron Agnès (rue du Brandard) 05.46.04.28.59

Assistantes maternelles

Mme Besson Marie-Laure (Rue de Lesné) 05.46.04.07.61

Mme Duru Sandrine (route des terres blanches)

06.68.37.58.16

Mme Glenisson Marie-Hélène (rue de la faïencerie)

05.46.48.26.60.

Mme Tingul Linda (rue du Jeu de Quilles) 05.46.70.69.13.

